



UDB

le parti
d'une Bretagne
autonome

LEVRIG AN EMSAVER

GUIDE DU MILITANT

Cher(e) camarade

La décision de rédiger ce guide est née du constat très simple qu'il n'existait à ce jour aucun document de référence récapitulant l'ensemble des informations nécessaires à une bonne compréhension du fonctionnement de l'UDB. Bon nombre de ces informations étaient trop éparses et diffusées de manière trop inégale au sein du parti. Il nous est apparu indispensable de les compiler pour que chacun d'entre vous ait directement à sa disposition les renseignements lui permettant de répondre à des questions parfois élémentaires : Comment se déroule un congrès ? Quels sont les partenaires européens de l'UDB ? Où sont localisées les sections ? Comment peut-on faire valoir son point de vue ? Qui communique publiquement, et sur quels sujets ? Que signifie tel ou tel sigle ?

Ce document vise à répondre à ces questions et à bien d'autres encore. Nous avons cherché à concilier du mieux possible deux exigences : faire preuve de clarté tout en étant à peu près exhaustif. A toi de juger si nous y sommes parvenus et de nous indiquer les modifications que tu souhaiterais voir apporter à ce guide à l'occasion des réactualisations.

Bonne lecture !

A wir galon ganit

L'équipe rédactionnelle

SOMMAIRE

LES OBJECTIFS DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE	3
LES VALEURS DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE.....	3
SKRID-DIAZEH UNVANIEZH DEMOKRATEL BREIZH	4
CHARTRE DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE.....	5
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'UDB.....	6
A/ Les trois niveaux d'organisation et de fonctionnement.....	6
B/ Les temps forts de la vie du parti : les Congrès nationaux	7
C/ Les prises de position publiques.....	9
D/ L'organisation juridique de l'UDB.....	9
PARTIS FRERES ET AMIS DE L'UDB.....	10
DANS LE CADRE DE L'ETAT FRANÇAIS ET EN EUROPE.....	10
A/ Régions & Peuples Solidaires (R&P.S.).....	10
B/ Le Parti démocratique des Peuples d'Europe, Alliance Libre Européenne (PDPE - ALE).....	11
QUE SIGNIFIE CONCRETEMENT MILITER A L'UDB ?.....	13
LES ORGANES D'INFORMATION DE L'UDB.....	15
A/ « Le Peuple breton ».....	15
B/ Les périodiques internes.....	15
C/ L'UDB sur Internet.....	16
COMMENT COTISER A L'UDB ?.....	17
A COMBIEN SE MONTE LA COTISATION DU MILITANT ?.....	17
COMMENT EST MATERIALISEE L'ADHESION A L'UDB ?.....	17
QUELQUES REPERES HISTORIQUES.....	18
L'UDB, UN PARTI QUI SE PRESENTE AUX ELECTIONS.....	19
QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	20
UN PETIT LEXIQUE POUR LES NON-INITIES.....	22
LES ADRESSES UTILES.....	23
BULLETIN D'ABONNEMENT AU PEUPLE BRETON.....	23
DEMANDE DE PRELEVEMENT MENSUEL.....	25

LES OBJECTIFS DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

L'Union démocratique bretonne milite pour :

- La reconnaissance du peuple breton par la France et l'Union européenne
- Une large autonomie, respectant les frontières historiques de la Bretagne
- Un Parlement breton, élu au suffrage universel direct, et un gouvernement autonome responsable devant le Parlement.
- La mise en place d'un projet de société pour la Bretagne, fixant des objectifs de développement durable, de justice sociale et de protection de l'environnement.
- La représentation directe du peuple breton dans les instances européennes dans le cadre d'une Europe fédérale des peuples et des régions.

LES VALEURS DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

Le document de référence de l'Union démocratique bretonne est la charte que ses militants ont adoptée en 2000, charte qui exprime clairement le socle des valeurs qui nous rassemblent et nous unissent. C'est sur la base de cette charte que les personnes décident ou non d'adhérer à l'UDB

Si cette charte marque évidemment une évolution par rapport à la charte fondatrice de 1964, elle réaffirme toutefois les valeurs fondamentales des origines : l'aspiration à l'autonomie, l'engagement à gauche, le refus de se laisser enfermer dans une problématique uniquement bretonne, l'ouverture aux autres peuples, la participation au débat démocratique et aux élections, le rejet absolu de la violence comme mode d'expression politique, le refus de toute forme de xénophobie, de chauvinisme et d'exclusion. Par rapport à la charte d'origine, elle entérine également la dimension écologique de notre engagement et insiste sur la prévalence du droit du sol et d'une vision ouverte de la Bretagne.



SKRID-DIAZEZ UNVANIEZH DEMOKRATEL BREIZH

- Merkad 1 : Bez eo Unvaniezh Demokratel Breizh (UDB) ur strollad politikel a vez bodet ennañ ar re a zo Bretoned dre o zud pe dre o dibab, ha mignoned Breizh hag a oar ez eus eus pobl Breizh. Ober a ra an UDB evit ma vo anavezet gwirioù pobl Breizh e-barzh stad Frañs, e-barzh Unvaniezh Europa hag e-barzh an ensavadurioù etrevroadel.
- Merkad 2 : Labourat a ra UDB e Breizh a-bezh ha stourm a ra evit ma vo adunvanet ez-velestradurel.
- Merkad 3 : Ober a ra UDB evit ma vo savet Europa e mod ur c'hevredad hag a anavez gwirioù ar pobloù hag ar rannvroioù.
- Merkad 4 : Ober a ra UDB evit gwirioù sevenadurel pobl Breizh, ha dreist peb tra evit m'en devo da vat pep Breizhad ar gwir da anavezout istor, sevenadur ha yezhoù Breizh.
- Merkad 5 : Ober a ra UDB evit m'he do Breizh ensavadurioù emren ha peadra d'he diorren.
- Merkad 6 : Kondaoniñ a ra UDB nep stumm a vilaat mab-den, peurgetket ar ouennelouriezh, ar faskouriezh hag an hollveliourezhoù a bep seurt. Ober a ra evit ma vo diazezet ur renad demokratel krenn, kement war tachenn an hiniennoù ha war an dachenn strol.
- Merkad 7 : Lec'hiañ a ra UDB hec'h obererezh politikel e-barzh ar breutaad demokratel, en ur nac'hañ groñs ober gant doareoù feuls.
- Merkad 8 : Embann a ra UDB ez eo talvoudusoc'h mab-den hag al labour eget an arc'hant (ar c'hevala), hag ez eo ret e vefe reoliataet ha heñchet ekonomiezh ar marc'hadoù gant ar gailoudoù foran ha gant oberiantiz ar geodedourien.
- Merkad 9 : Embann a ra UDB e vez ar roll pennañ gant aozadurioù ar sindikadoù hag ar micherioù, ha gant ar c'hevredigezhioù, evit degas muioc'h a zemkratelezh en ekonomiezh.
- Merkad 10 : Ober a ra UDB evit ma vo diazezet ur gevredigezh kengred, ar pezh a gas da ingalañ ar pinvidigezhioù etre an hiniennoù, etre ar rannvroioù hag etre ar pobloù e-barzh Europa evel e-barzh ar bed.
- Merkad 11 : Ober a ra UDB evit un diorren padus, hag a warezo amzer-dazont an douar hag ar rummadoù da zont. Evit se eo ret ma vo demokrateloc'h ha krefivoc'h ar frammoù etrevroadel, kement en Europa hag er bed.
- Merkad 12 : Kengred eo UDB gant ar pobloù a stourm evit o frankiz politikel, ekonomikel ha sevenadurel.
- Merkad 13 : A-enep ar soudardaj eo UDB, hag e ra evit ma vo berzet an armoù er bed a-bezh, da gentañ penn an armoù nukleel. Difenn a ra ar gwir emellañ, dindan evezherezh aozadurioù etrevroadel hag a vefe demokratel, evit ma ne vo ket gwallgaset ken gwirioù mab-den evel ma vezont a-vil-vern da-geffer ar brezelioù etrevroadel pe e diabarzh ar stadoù.

Votet gant Bodadenn Vroadel an 29 a viz Ebrel 2000

CHARTRE DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

- Art 1 : L'Union démocratique bretonne (UDB) est un parti politique qui rassemble les Bretons d'origine ou d'adoption et les amis de la Bretagne conscients de l'existence du peuple breton. L'UDB agit pour la reconnaissance des droits du peuple breton au niveau de l'Etat français, de l'Union européenne et des instances internationales.
- Art 2 : L'UDB agit dans l'ensemble de la Bretagne et milite pour sa réunification administrative.
- Art 3 : L'UDB agit pour la construction d'une Europe fédérale des peuples et des régions.
- Art 4 : L'UDB agit pour les droits culturels du peuple breton, notamment le droit effectif pour tout Breton d'accéder à la connaissance de son histoire, de sa culture et des langues de Bretagne.
- Art 5 : L'UDB agit pour que la Bretagne soit dotée d'institutions autonomes et des moyens de son développement.
- Art 6 : L'UDB condamne toute forme de dégradation de la personne humaine, notamment le racisme, le fascisme et les totalitarismes de toute nature. Elle œuvre pour l'établissement d'un régime résolument démocratique tant sur le plan individuel que collectif.
- Art 7 : L'UDB situe son action politique dans le cadre du débat démocratique, excluant tout recours à des moyens violents.
- Art 8 : L'UDB affirme la primauté de la personne humaine et du travail sur le capital et la nécessité d'une régulation et d'une orientation de l'économie de marché par la puissance publique et l'action citoyenne.
- Art 9 : L'UDB affirme le rôle primordial des organisations syndicales et professionnelles et des associations pour plus de démocratie dans l'économie.
- Art 10 : L'UDB œuvre pour l'établissement d'une société solidaire, ce qui implique la redistribution des richesses entre individus, entre régions et entre peuples au niveau européen comme au niveau mondial.
- Art 11 : L'UDB œuvre pour un développement durable qui préserve l'avenir de la planète et des générations futures. Ceci suppose la démocratisation et le renforcement des structures internationales, tant européennes que mondiales.
- Art 12 : L'UDB est solidaire des peuples qui luttent pour leur liberté politique, économique et culturelle.
- Art 13 : L'UDB, hostile au militarisme, agit pour le désarmement général et en priorité pour la dénucléarisation. Elle défend le droit d'ingérence, sous le contrôle d'instances démocratiques internationales, pour mettre fin aux violations massives des droits de l'homme dans les conflits internationaux ou internes aux Etats.

Texte adopté le 29 avril 2000 à Ploemeur

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'UDB

A/ Les trois niveaux d'organisation et de fonctionnement

1/ La section / Kevrenn

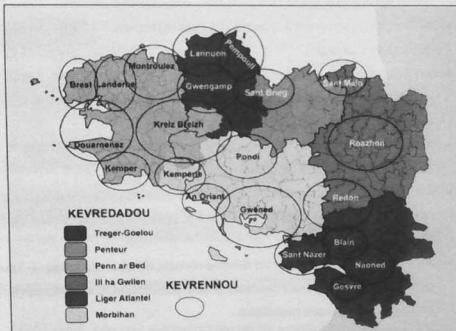
C'est la structure de base du parti. L'UDB en compte actuellement vingt et une (cf. carte). Elle élit les membres de son bureau (responsable, secrétaire, trésorier). Son responsable est habilité à communiquer publiquement sur des questions d'ordre local. La section, lieu d'échanges, de réflexion et d'action, relaye les décisions des fédérations et du Bureau politique et engage des initiatives locales. Elle se réunit en temps ordinaire une fois par mois et constitue le lieu d'accueil des nouveaux adhérents. Tout adhérent est membre d'une section. Il s'agit, en principe, de la section sur le territoire de laquelle il réside. Il peut toutefois, pour des raisons de commodité, préférer être rattaché à une autre section, notamment la plus proche du lieu où il exerce son activité professionnelle. Tout adhérent peut par ailleurs participer, s'il le souhaite, aux réunions d'une autre section que celle à laquelle il est rattaché (dans ce cas il n'a toutefois pas de droit de vote).

2/ La fédération / Kevred

Les sections sont regroupées en fédérations. Actuellement, l'UDB est structurée en sept fédérations (cf. carte) dont la fédération "Extérieur" qui regroupe les adhérents résidant à l'extérieur de la Bretagne. Elle est rattachée au responsable « Vie du parti ».

Au fur et à mesure de la croissance du nombre d'adhérents, l'UDB évoluera vers une organisation moins départementalisée avec la création progressive de fédérations de « pays ».

Les adhérents de chaque fédération, réunis en Assemblée fédérale (A.F.), élisent un Bureau fédéral (B.F.) composé au minimum du responsable fédéral, du second représentant fédéral, du secrétaire fédéral, du trésorier, du responsable presse et du responsable des affaires extérieures, si cette fonction est dissociée de celle de responsable fédéral.



Le responsable fédéral est membre du Bureau politique, ainsi que le second représentant fédéral. Ils assurent ainsi la démocratie interne par la circulation de l'information entre le BP et leur fédération.

Le Comité fédéral (C.F.) se réunit en principe entre deux réunions du bureau politique. Il se compose du bureau fédéral, des autres militants de la fédération membres du bureau politique et de l'ensemble des responsables de section. Il veille à appliquer à son échelle les décisions adoptées par le bureau politique et engage des initiatives sur le territoire qui est de son ressort, en concertation avec les sections. Tout adhérent de l'UDB peut saisir le comité fédéral, demander à y participer et à y présenter un point de vue ou une proposition.

3/ Le Bureau politique (B.P.)

C'est l'organe exécutif du parti. Il conduit la politique de l'UDB entre deux Congrès nationaux. Il se compose de 26 membres. 14 sont élus par le Congrès et 12 par les fédérations localisées en Bretagne (deux par fédération) afin d'assurer au mieux la représentation équitable des militants. Le Bureau politique se réunit en principe toutes les six semaines, sur un dimanche complet, sauf pendant la période estivale. Mais, il peut arriver, si l'actualité l'exige, que des Bureaux politiques extraordinaires soient convoqués à l'initiative d'une majorité des membres du Secrétariat général (cf. infra) ou à la demande d'un tiers au moins des membres du Bureau. Tout militant qui le souhaite peut saisir le Bureau politique, y assister et, dans la mesure où son intervention est brève, demander à y présenter un point de vue ou une proposition. Toute communication destinée au Bureau politique doit être adressée à son secrétaire (cf. adresses utiles). Le Bureau politique élit en son sein les responsables des 5 services :

- Le service « Vie du parti » en charge des affaires intérieures. Sont rattachés à ce service le secrétaire du bureau politique, le responsable des publications internes, le responsable de la formation, le responsable de l'accueil des nouveaux adhérents
- Le service « Affaires extérieures » dont le responsable est également porte-parole de l'UDB. Sont rattachés à ce service le responsable des affaires internationales, le responsable des élus et les porte-parole délégués (économie, social, culture, environnement, langue bretonne).
- Le service « Communication »
- Le service « Presse » qui s'occupe notamment du mensuel « Le Peuple breton ».
- Le service « Moyens » qui traite en particulier de la trésorerie du parti.

Ces cinq responsables de service, auxquels s'adjoint le Secrétaire du Bureau politique, forment le Secrétariat général. Cette instance est habilitée à prendre des décisions urgentes entre les réunions du Bureau politique si les circonstances l'exigent. Son fonctionnement n'est donc pas régulier.

Il est à noter par ailleurs que le vote par procuration nominative n'existe pas au sein du Bureau politique. Seuls les membres physiquement présents au moment du vote prennent part à ce vote. Cette règle d'absence de procuration nominative est générale au sein du parti. Par contre, lors des Congrès (cf. infra), un adhérent peut être détenteur de deux mandats, mais ces mandats ne sont pas nominatifs.

B/ Les temps forts de la vie du parti : les Congrès nationaux

Tous les deux ans, se tient un Congrès national ordinaire, dans une ville bretonne. Son organisation matérielle est confiée à tour de rôle à chacune des six fédérations localisées en Bretagne.

C'est un temps essentiel pour la vie du parti puisqu'il s'agit d'atteindre quatre objectifs majeurs :

- Dresser le bilan de l'action du parti et de la manière dont le Bureau politique s'est acquitté de sa mission
- Dégager une analyse de la situation politique
- Définir les orientations qui guideront le parti et orienteront l'action du BP pour les 2 ans à venir
- Elire 14 des 26 membres du Bureau politique qui conduira le parti jusqu'au congrès suivant.

Le document de base pour le débat interne est le rapport préparatoire rédigé par le Bureau politique sortant. Ce rapport est structuré en trois parties :

- Bilan d'exécution des décisions du précédent Congrès national
- Situation politique générale et situation de l'UDB
- Orientations.



Il est communiqué à l'ensemble des adhérents par un numéro spécial d'*An Emsaver*, qui précise également le calendrier des débats et du Congrès. Si la première partie du rapport préparatoire n'est par définition pas amendable, les parties 2 et 3 doivent faire l'objet d'un débat à l'échelle des sections puis au sein des fédérations, dont le bureau convoque à cette fin des Assemblées fédérales.

Chaque fédération propose une série d'amendements au rapport préparatoire. Elle peut également, si elle est en désaccord avec les textes proposés, émettre une contre-proposition globale qui sera alors mise en concurrence par vote avec le rapport préparatoire. Les contributions des sections doivent impérativement transiter par les fédérations, dans un souci de cohérence et de simplicité. Toutefois, si une section se trouve en désaccord avec la fédération dont elle dépend, cette fédération peut, dans le souci d'assurer le respect des points de vue minoritaires, décider de présenter les amendements ou la contre-proposition de cette section.

Le BP et la fédération d'accueil sont responsables du bon déroulement matériel, intellectuel et démocratique du Congrès. Avant l'ouverture du Congrès, le BP se réunit et désigne en son sein un bureau de congrès, qui sera chargé de veiller à l'animation et au bon déroulement des débats, à la régularité des votes et de solutionner les éventuels différends. En effet, il importe de préciser que, durant le Congrès, les pouvoirs du Bureau politique sont suspendus.

Débatte des orientations pour deux ans

Lors de la première journée du Congrès, les fédérations présentent et justifient leurs propositions d'amendements et leurs éventuelles contre-propositions et les adhérents présents débattent. Sont également présentés dans un souci de transparence financière les comptes du parti, comptes sur lesquels le Congrès est appelé à se prononcer. En soirée, une commission des résolutions composée du bureau de Congrès et de deux représentants de chaque fédération se réunit, élit un président et prépare l'organisation des votes du second jour en regroupant ou en fusionnant les propositions d'amendements émanant des différentes fédérations. Le second jour, les contre-propositions éventuelles et l'ensemble des amendements restructurés par la commission de résolution sont soumis aux suffrages des adhérents et sont adoptés ou rejetés. Le document final est alors rédigé afin que chaque adhérent puisse l'avoir en sa possession à l'issue du Congrès.

Des congrès ouverts



Le Congrès est également l'occasion de recevoir des représentants d'autres partis ou d'autres organisations avec lesquelles nous avons des liens. Habituellement, deux ou trois personnalités sont invitées à s'exprimer à la tribune. C'est ainsi que, par exemple, lors du XXIV^e Congrès qui s'est tenu à Brest, les militants de l'UDB ont pu bénéficier des interventions d'un universitaire représentant du mouvement berbérophone et de deux responsables du Plaid Cymru.

Dernière étape du Congrès : l'élection de 14 des 26 membres du Bureau politique. Tout adhérent à jour de cotisations peut briguer cette responsabilité. Tous les candidats sont invités à s'exprimer brièvement devant le Congrès pour se présenter, d'une part, et pour expliquer, d'autre part, les motivations de leur candidature et la nature des responsabilités qu'ils sont prêts à assumer. Le vote se fait à bulletins secrets et le nouveau Bureau politique se réunit immédiatement à l'issue du Congrès afin de mettre en place son organisation et son calendrier de travail. Les représentants des fédérations qui compléteront le BP (deux par fédération) doivent être élus par les Assemblées fédérales dans le mois qui suit le Congrès national.



Les votes lors du congrès

Tout camarade à jour de cotisation peut assister au Congrès national, comme à toutes les autres réunions du parti. Les droits de vote sont toutefois réservés aux délégués pourvus d'un mandat, tout simplement parce que les adhérents présents au Congrès ne sont pas nécessairement représentatifs du parti sur le plan géographique. La répartition des mandats, actuellement au nombre de 126, s'opère de la manière suivante : chaque membre du BP sortant dispose automatiquement d'un mandat. Cent autres mandats sont répartis entre les fédérations en proportion de leur nombre d'adhérents à jour de cotisation. Les fédérations désignent librement leurs délégués mandataires, sachant toutefois qu'aucun militant ne peut être porteur de plus de deux mandats, mais que, par contre, les mandats peuvent circuler entre les délégués d'une même fédération en cours de Congrès, afin de pallier les absences temporaires, les arrivées tardives ou les départs prématurés.

REUNIONS PARTICULIERES ET EXTRAORDINAIRES

En fonction des nécessités ou de l'importance du sujet, il peut être décidé, pour traiter le plus démocratiquement possible des options à choisir par le parti, de réunir une Convention nationale, convoquée par décision du Bureau Politique ou la moitié des Comités fédéraux. Une Convention nationale est convoquée sur un ordre du jour précis. Ainsi, ce sont des Conventions Nationales qui ont adopté la nouvelle Charte de l'UDB en 2000 ou le projet de Statut particulier pour la Bretagne en 1999. Une Convention nationale réunit en principe les membres du Bureau politique et les membres des Bureaux fédéraux. Mais, elle peut avoir une composition analogue à celle d'un Congrès sur décision du Bureau politique.

Il peut par ailleurs être décidé, comme dans toute association ou parti politique, de convoquer un Congrès national extraordinaire, en cas de nécessité. Dans les faits, les congrès nationaux extraordinaires ont été convoqués jusqu'à présent pour des raisons essentiellement juridiques (modifications de statuts).

C/ Les prises de position publiques

Le Responsable des affaires extérieures (RAE) est le porte-parole du parti. Il est mandaté pour communiquer à l'échelle de la Bretagne et de l'Etat français les positions que le parti tient à rendre publiques.

Le Responsable des relations internationales est mandaté pour exprimer les points de vue du parti sur des thèmes à caractère international. Quatre postes de porte-parole délégués ont été créés par décision du Congrès de Lannion (novembre 2002). Ces délégués sont spécialisés dans les domaines suivants : environnement, culture, économie, affaires sociales. Ils expriment les positions du parti dans leur domaine de compétence en relation avec le Responsable des affaires extérieures. Un poste de délégué à la langue bretonne a également été créé en 2003.



Kristian Guyonvarc'h - Porte parole de l'UDB

Chaque Responsable fédéral des affaires extérieures est porte-parole de sa fédération. Les communications publiques de la fédération sont transmises au Responsable des affaires extérieures (RAE) ainsi qu'au rédacteur en chef du *Peuple breton / Pobl Vreizh* et au responsable d'*An Emsaver* (publication interne). Le responsable fédéral des affaires extérieures est habilité à communiquer sur des questions intéressant le territoire qui est du ressort fédéral et à relayer les positions exprimées par le RAE. Les responsables de section sont habilités à communiquer sur des questions à caractère local. Ils peuvent naturellement relayer les prises de position exprimées par le RAE et le responsable fédéral des affaires extérieures.

Tout adhérent, non seulement peut suggérer une prise de position et rédiger des projets de communiqué, mais est vivement encouragé à le faire. Pour des raisons de cohérence interne aisément compréhensibles, il est invité à transmettre sa proposition au responsable habilité à communiquer avec les médias.

D/ L'organisation juridique de l'UDB

L'UDB, parti politique, a créé une association dès 1964, comme support juridique et officiel à son action. Le Conseil d'administration correspond au Bureau politique. Le bureau de l'association est composé statutairement de la manière suivante :

- Président : Le responsable des affaires extérieures (ce qui lui donne la responsabilité juridique, et en particulier le droit de représenter l'UDB en justice).
- Secrétaire : Le responsable des affaires intérieures.
- Trésorier : Le responsable « moyens », trésorier national.

PARTIS FRERES ET AMIS DE L'UDB DANS LE CADRE DE L'ETAT FRANÇAIS ET EN EUROPE

L'Union démocratique bretonne est loin d'être isolée que ce soit à l'échelle de l'Etat français ou à celle de l'Union européenne.

A/ Régions & Peuples Solidaires (R&P.S.)

L'Union démocratique bretonne est membre fondateur de la fédération R&P.S. qui regroupe, depuis 1995, des partis régionalistes et autonomistes représentant la plupart des peuples présents dans la partie métropolitaine de l'Etat français :



- Bloc Català (parti catalan)
- EAJ-PNB (parti basque)
- ERC (parti catalan)
- Eusko Alkartasuna (parti basque)
- Frankiz Breizh
- MRS (Mouvement Région Savoie)
- Partit Occitan
- PNC (Parti de la Nation Corse)
- UDB (Union Démocratique Bretonne)
- UPA (Union du peuple alsacien)



Il est bien évident que l'UDB s'impose de ne fréquenter que les partis démocratiques régionalistes ou autonomistes dont la pensée et les actions politiques sont compatibles avec nos conceptions : refus de la violence, rejet du racisme et de la xénophobie, respect du droit des minorités, défense des droits de l'Homme.

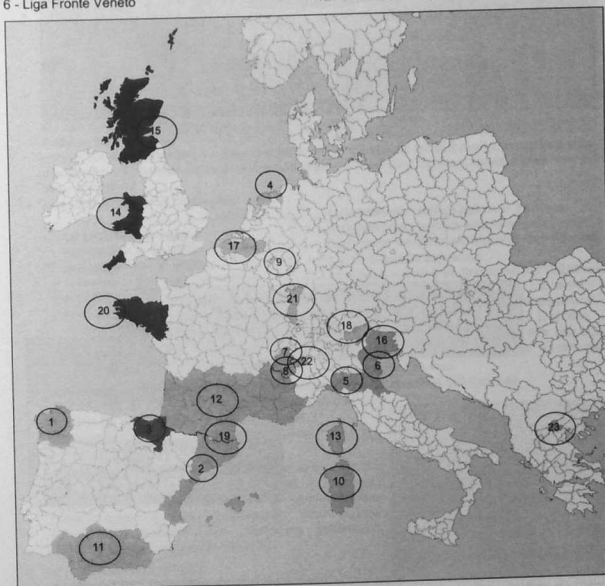
Grâce à cette union, les formations membres de la fédération « Régions & Peuples Solidaires » ont pu présenter lors des législatives de 2002 112 candidats dans 42 départements et accéder au financement public (la législation anti-régionaliste de l'Etat français impose pour en bénéficier de présenter un minimum de 50 candidats sur au moins 30 départements). Dans ce cadre, l'UDB a soutenu ou présenté en 2002 des candidats rattachés à la fédération « Régions & Peuples Solidaires » dans les 36 circonscriptions des 5 départements bretons.

B/ Le Parti démocratique des Peuples d'Europe, Alliance Libre Européenne (PDPE - ALE)

18 formations politiques régionalistes, autonomistes et nationalistes représentant des peuples sans Etat ou des minorités nationales ont fondé cette fédération de partis à l'échelle de l'Union européenne. Fin octobre 2003, elle comprenait 22 partis, 7 autres formations ayant le statut d'observateur.

L'article 1 des statuts stipule que « le PDPE-ALE est une fédération de partis politiques » qui souscrivent « en particulier, au principe de l'autodétermination des peuples » et « adhèrent aux principes de la démocratie parlementaire et aux droits de l'Homme ». Le PDPE - ALE a pour but « d'encadrer le nationalisme et le régionalisme démocratiques dans une structure politique permettant le développement d'initiatives concrètes » au niveau européen et de « faciliter la participation dans la politique européenne de partis qui, par leur propre dimension ou par la dimension du territoire qu'ils représentent, s'y verraient inégalement exclus ».

- | | |
|--|--|
| 1 - Bloque Nacionalista Gallego (BNG - Galice) | 7 - Ligue Savoisienn |
| 2 - Esquerra Republicana de Catalunya (ERC) | 8 - Mouvement Région Savoie |
| 3 - Eusko Alkartasuna (EA) | 9 - Partei Deutschsprachiger Belgien (PDB) |
| 4 - Fryskte Nasjonale Partij | 10 - Partì Sarde D'Azione (PSd'A) |
| 5 - Liberta Emiliana - Nazione Emilia | 11 - Partido Andalucista |
| 6 - Liga Fronte Veneto | 12 - Partit Occitan (P.O.C) |



- | | |
|--|--|
| 13 - Partito di a Nazione Corsa (PNC) | 19 - Unitat Catalana (UC) |
| 14 - Plaid Cymru (PC - Pays de Galles) | 20 - Union Démocratique Bretonne (UDB) |
| 15 - Scottish National Party (SNP) | 21 - Union du Peuple Alsacien (UPA) |
| 16 - Slovenska - Skupnost | 22 - Union Valdôtaine (UV) |
| 17 - Spirit (Flandre) | 23 - Vnozhito - Rainbow - Party (minorité macédonienne de Grèce) |
| 18 - Union für Südtirol | |

Au-delà de l'Hexagone et de l'Union européenne, l'UDB développe sa solidarité avec tous les peuples qui luttent pour leur liberté politique, économique et culturelle » (article 2 de la Charte), qu'il s'agisse des peuples des Dom Tom, « derniers confettis de l'Empire » ou des nombreux peuples dont les droits ne sont pas reconnus (Sahraouis, Berbères, Palestiniens, Kurdes, Tchétchènes, Amérindiens, Tibétains...). De même, l'UDB est solidaire des mouvements et des personnes qui sont opprimés en raison de leur combat pour le respect de la démocratie et des droits de l'Homme à l'intérieur d'Etats indépendants. Enfin, l'UDB, « hostile au militarisme, agit pour le désarmement général et en priorité pour la dénucléarisation » (article 13 de la Charte), participe aux actions contre les armes nucléaires, notamment françaises.



Manifestation devant la préfecture de Quimper, à l'occasion du Congrès R&PS de Bénodet, Aout 2000

L'UDB est également favorable, pour des raisons écologiques et économiques, à la sortie progressive du nucléaire civil. C'est pourquoi elle est membre du réseau « Sortir du nucléaire » dont elle a largement contribué à l'organisation en Bretagne.



QUE SIGNIFIE CONCRETEMENT MILITER A L'UDB ?

Les activités militantes sont extrêmement variées et chacun, en fonction de son tempérament, de ses capacités ou de ses attentes peut largement trouver matière à s'occuper. Mais, encore, une fois, chacun est parfaitement maître de son niveau d'engagement militant.

- Le travail de réflexion
Le militant peut participer aux différentes commissions qui existent de manière permanente (études et réflexion, communication...) ou ponctuelle (commissions d'élaboration des programmes électoraux, assemblées fédérales préparatoires aux congrès...). Les porte-parole délégués sont mandatés pour animer la réflexion, en liaison avec le responsable du secteur « Etudes et réflexion ».
- La participation à la rédaction et à la promotion du *Peuple breton*
Le militant peut proposer des articles, des projets d'interviews, des photos, des dessins au *Peuple breton*. Il peut également chercher à susciter de nouveaux abonnements, essayer de vendre des exemplaires du *Peuple breton* ou ouvrir et suivre des dépôts de vente.
- La participation au site Internet de l'UDB
Le site Internet demandant une constante mise à jour, les contributions des militants en terme de rédaction, d'illustrations et de traductions sont les bienvenues. Ce sont des actions militantes efficaces et relativement simples à mettre en œuvre.
- Les actions financières et promotionnelles
L'UDB est un parti aux ressources limitées. Une source significative de financement est la vente du calendrier des prénoms bretons. En vendre quelques exemplaires est une tâche qui ne mobilise pas beaucoup de temps (les ventes peuvent se faire en direct ou par dépôt-vente ou encore sur des stands lors de manifestations...). Par ailleurs, le militant peut prendre l'initiative d'actions à but financier et/ou promotionnel (fest-noz, fest-deiz, concert, repas, tenue d'un stand dans un festival...).
- Les actions militantes classiques
Naturellement, l'affichage ou le tractage, notamment en période électorale, continuent à faire partie de l'éventail des actions militantes.
- La participation aux luttes et actions menées en Bretagne, par l'UDB seule ou le plus souvent avec d'autres, concernant le soutien ou la participation aux luttes sociales, environnementales, culturelles... D'où des sollicitations des adhérents pour être présents dans ces mobilisations ou actions, en tant que militant UDB ou non.
- La participation à l'organisation de conférences débat, de réunions thématiques
Les militants de l'UDB peuvent en suggérer l'idée à l'échelle de la section ou de la fédération et, naturellement, contribuer à leur organisation intellectuelle et matérielle.
- La prise de responsabilités au niveau de la section, de la fédération ou au plan national
Il existe une multitude de postes de responsabilités faisant appel à des compétences très variées (comptabilité, communication, animation, formation...) (cf. Comment est organisée l'UDB ?).
- La représentation du parti
En de multiples occasions, au plan local, breton, hexagonal ou international, que ce soit dans le cadre de forums, de comités d'action, de collectifs ou de congrès d'autres formations, l'UDB doit être impérativement représentée ou à intérêt à l'être.

Présence aux élections
L'UDB a naturellement besoin de militants prêts à défendre ses couleurs lors des scrutins où elle se présente (municipales, cantonales, législatives, régionales, sénatoriales...).

Le secteur « Jeunes »
Les adhérents de moins de 30 ans peuvent animer le secteur « Jeunes », proposer des actions auprès des jeunes Bretons, participer à la représentation de l'UDB lors de réunions de jeunes au niveau de Régions & Peuples Solidaires ou du PDPE -ALE au plan européen



DROITS ET DEVOIRS DU MILITANT ?

De nos jours, beaucoup de personnes expriment de la défiance à l'égard des partis politiques et craignent, d'une part, d'être astreintes à des tâches militantes ingrates et, d'autre part, de devoir accepter sans sourcilier toutes les orientations du parti, de perdre leur libre arbitre, bref, d'être en quelque sorte « embrigadées ».

A l'Union démocratique bretonne, les choses sont claires : les exigences présentant un caractère impératif sont au nombre de trois :

- Le militant s'engage à respecter les principes de la charte d'adhésion, contrat moral auquel il a volontairement souscrit
- Le militant s'engage à verser sa cotisation annuelle
- Le militant s'engage à s'abonner à l'organe de l'UDB, *Le Peuple breton*.

Sinon, chaque adhérent détermine par lui-même le degré de son implication militante, en fonction de ses contraintes et de sa disponibilité. Naturellement, il lui est conseillé de participer régulièrement aux réunions de section et il est sollicité pour diverses actions, notamment en période électorale. Mais, rien ne lui est imposé. Par contre, s'il accepte de se charger d'une tâche, il doit pleinement assumer sa responsabilité.

En contrepartie, l'adhérent à l'UDB a les droits suivants :

- Le droit à l'information : Les adhérents sont régulièrement informés de l'ensemble des décisions prises par le Bureau politique par le journal interne *An Emsaver*. Les militants qui ont la possibilité d'accéder à Internet peuvent s'inscrire sur la liste de diffusion UDB qui leur permet d'avoir copie de l'ensemble des communiqués et prises de position publiques du parti. Par ailleurs, tout militant à jour de cotisation peut demander à assister aux réunions statutaires du parti.
- Le droit à l'expression et à la démocratie : Les adhérents élisent l'ensemble des responsables du parti, que ce soit au niveau des sections, des fédérations ou du Bureau politique. Ils participent, en particulier dans les réunions de section, à la définition des orientations et à l'élaboration des décisions de l'UDB. Les points de vue minoritaires peuvent s'exprimer, dès lors, naturellement, qu'ils n'entrent pas en contradiction avec la charte de l'UDB.
- Le droit d'accéder à des responsabilités : Tout adhérent du parti, quelle que soit l'ancienneté de son engagement, peut se porter candidat pour n'importe quelle responsabilité interne au parti. Il peut également demander à être investi dans le cadre d'une élection (régionales, cantonales, municipales,...).



Réunion du Bureau Politique

LES ORGANES D'INFORMATION DE L'UDB

A/ « Le Peuple breton »

Ce mensuel est depuis l'origine, c'est-à-dire depuis janvier 1964, l'organe de presse du parti. Diffusé par abonnement et vendu dans certains kiosques, il permet de diffuser nos analyses et prises de position (politique, économie, problèmes sociaux, environnement, aménagement du territoire, culture et langue). Il accorde une large place aux questions internationales et notamment aux problèmes intéressant les droits des minorités et des peuples « minorisés » dans l'Etat français, en Europe et dans le monde. Il comprend également plusieurs pages en breton (*Pobl Vreizh*). Par ailleurs, *Le Peuple breton* est également une référence reconnue en matière d'informations culturelles, grâce à la qualité de ses rubriques musicale et littéraire.



Le Peuple breton, édité par *Les Presses populaires de Bretagne*, est l'œuvre de bénévoles, membres ou non de l'UDB. Tout adhérent est naturellement invité à proposer des articles en français, en breton ou en gallo (pour cela, il suffit de s'adresser à la rédaction) et à contribuer à améliorer la diffusion de notre mensuel, notamment en essayant de trouver de nouveaux abonnés. S'abonner personnellement est d'ailleurs la première action militante à accomplir par tout adhérent.

Des cahiers spéciaux du *Peuple breton*, destinés à la vente, sont également édités. Parmi les plus récents, nous pouvons signaler *Un statut particulier pour la Bretagne* qui présente notre projet institutionnel ou une *Histoire de l'Union démocratique bretonne* qui résume trente-cinq ans de vie de notre formation.

B/ Les périodiques internes

Ils sont au nombre de trois, chacun d'entre eux ayant une vocation spécifique.

1/ An Emsaver

C'est le journal interne au parti, destiné à l'ensemble des adhérents ainsi qu'à des sympathisants. Il paraît environ tous les deux mois. On y trouve l'ensemble des décisions prises en Bureau politique, des informations sur l'activité et les initiatives des fédérations et des sections ainsi que des contributions de militants au débat interne. Des numéros spéciaux sont édités lors des temps forts de la vie du parti et notamment au moment des congrès.

2/ Ar Strollad

Ce document rend compte des décisions prises lors du Bureau politique. Il est destiné à l'ensemble des militants qui assument des responsabilités au sein du parti, mais tout adhérent peut demander à être destinataire d'*Ar Strollad*, sachant que, de toutes façons, il aura connaissance du travail du Bureau politique par *An Emsaver*.

3/ Kannadig

Il s'agit du bulletin de liaison pour les membres du Bureau politique. Il comporte tous les documents destinés à informer les membres du B.P. et à faciliter leur travail de réflexion et de prise de décision. Ces bulletins, souvent fort volumineux, sont diffusés avant chaque réunion du Bureau politique. Si un militant ou une section souhaite saisir le B.P. d'une question particulière, il peut le faire par le *Kannadig* (le plus simple est de passer par le responsable de section).

QUELQUES REPERES HISTORIQUES SUR L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

L'UDB a été créée en janvier 1964. Ses fondateurs sont pour la plupart des étudiants rennais membres du Mouvement pour l'organisation de la Bretagne (MOB), qui décident de faire sécession, jugeant le MOB, à la ligne idéologique floue, objectivement à droite.

Clairement marqués à gauche et fortement impressionnés par les événements en Algérie, les fondateurs de l'UDB se réclament à la fois de la conscience de la vocation nationale de la Bretagne et de l'idéologie socialiste. L'UDB, internationaliste, est particulièrement sensible au problème des minorités et des peuples opprimés.

Les débuts sont laborieux. Le premier congrès à Quimper réunit 18 personnes à la fin de 1964 et l'organe du parti, *Le Peuple breton*, vendu pour l'essentiel, à la criée, ne comprend à l'origine que 4 pages. La croissance des effectifs, provenant majoritairement de l'Université, est assez lente. L'importance de l'UDB dans sa première décennie d'existence n'est toutefois pas négligeable. En nouant une alliance avec les partis français de gauche, en soutenant les candidatures Mitterrand en 1965 et 1974, en appuyant fortement les mouvements sociaux (être syndiqué est à l'époque un impératif pour pouvoir adhérer), elle fait passer une partie de ses idées dans les forces progressistes et la jeunesse et contribue à réhabiliter l'action politique bretonne, pénalisée jusque-là par l'ombre des événements de 1940-1944.

Mais grâce à l'opiniâtreté et au dévouement de ses responsables, l'UDB va connaître un fort essor dans la seconde moitié des années soixante-dix. L'UDB, très bien implantée, dépasse le millier d'adhérents. Son mensuel, *Le Peuple breton*, tire à 5000 exemplaires. Alors que de nombreuses formations bretonnes n'auront connu qu'une existence éphémère, l'UDB se pérennise, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une base doctrinale rigoureuse - vocation nationale de la Bretagne et socialisme -, une structure bien charpentée, une véritable discipline militante, une stratégie constante, payante jusqu'en 1978-80 - l'Union de la Gauche -, un soutien effectif aux luttes sociales et culturelles, qui en fait un parti présent sur le terrain. De plus, la qualité des analyses développées dans *Le Peuple breton* confère de la crédibilité au parti. L'UDB prendra assez tôt des options en matière d'environnement, notamment en faveur d'une réelle protection du littoral. La condamnation du nucléaire se fera en deux temps : d'abord comme élément de domination du système capitaliste (Congrès de Brest, 1978) puis pour des raisons intrinsèquement écologiques.

Les années quatre-vingt sont années de grandes difficultés et de remises en cause. Le mauvais résultat lors des législatives de 1978 et les turbulences au sein de l'Union de la Gauche touchent directement les militants de l'UDB. Au Congrès de Saint-Nazaire, en 1980, trois thèses s'affrontent : le rapprochement par rapport au P.S. (la victoire de 1981 se profile), le maintien de la stratégie d'union dans un esprit de défiance vis-à-vis du P.S., et enfin, une ligne autonome avec la remise en cause de certaines analyses du Parti dont, en particulier, le fameux « Bretagne = Colonie ». Si la ligne autonome l'emporte à Saint-Nazaire, les remises en cause idéologiques, doublées de questions de personnes, conduisent à des dissensions jusqu'à la scission de 1984. Les dissidents dénoncent « la dérive sociale-démocrate et régionaliste » de la majorité, accusée d'abandonner la dialectique « autonomie et socialisme ». Les fédérations de Brest et du Léon quittent le Parti au Congrès de Lorient. Une partie des dissidents formera Frankiz Breizh mais beaucoup de militants se retirent de l'action politique, une partie d'entre eux décidant de réorienter leurs efforts vers la sphère culturelle. Quelques-uns rallient le PS ou le PCF. L'UDB parvient difficilement à subsister, mais la qualité de sa structure, son réseau d'élus et le dévouement sans limite de ses responsables lui permettront de passer ce cap délicat.

Une présence marquée sur la scène européenne à partir du milieu des années quatre-vingt grâce à la participation active à l'ALE (« Alliance Libre Européenne »), la fondation de « Régions & Peuples Solidaires » dans le cadre de l'Hexagone, les exemples stimulants des autonomies obtenues par le Pays de Galles et l'Ecosse, un net regain d'intérêt pour l'identité bretonne, une adaptation des modes de fonctionnement militants aux mentalités nouvelles et une réactualisation de la doctrine tenant compte des évolutions de la société bretonne et française, autant d'éléments qui expliquent le redressement de l'UDB dans les années quatre-vingt-dix. Ce redressement se traduit notamment par sa réimplantation dans des secteurs d'où elle avait disparu de la scène politique, en particulier Brest et Quimper.

L'UDB, UN PARTI QUI SE PRESENTE AUX ELECTIONS

Dès l'origine, l'UDB a inscrit son action dans la perspective d'assumer des responsabilités publiques. A partir de 1971, l'UDB commence à avoir des élus sur des listes d'Union de la gauche. En 1977, une réelle percée est réalisée : l'UDB obtient une quarantaine d'élus et est désormais présente dans les mairies de Nantes, Rennes, Brest, Lorient, Saint-Nazaire. L'UDB parviendra à accroître très sensiblement ce nombre d'élus municipaux en 1983 et 1989, et à maintenir ses positions depuis lors. L'UDB compte actuellement 93 adjoints et conseillers municipaux, élus sur des listes de gauche classique ou de gauche alternative.

Toutefois, si les scores aux élections locales et notamment cantonales sont souvent satisfaisants, avec des pointes au-dessus de 10%, par contre, lors des législatives, les militants de l'UDB, même les mieux implantés, ne parviennent pas à obtenir des résultats probants (les scores moyens aux législatives se situent entre 2% et 2,5%, sauf en 2002).

En effet, victime comme toutes les petites formations du traumatisme dû à la présence d'un candidat d'extrême droite au second tour de la présidentielle et du « vote utile » qui s'ensuit, l'UDB recueille un nombre de voix très limité lors des élections législatives de 2002 (23 000 voix ce qui représente en moyenne 1,54%). C'est toutefois un petit événement pour la Bretagne puisque, pour la première fois dans l'histoire, l'UDB a pu présenter ou soutenir des candidats dans les 36 circonscriptions de Bretagne (33 candidats ont été investis par l'UDB).

L'UDB a toujours été présente lors des élections régionales. En 1986, dans une période très difficile (l'UDB est en pleine tourmente), elle parvient à se présenter dans le cadre d'une alliance avec l'extrême gauche. Le score est anecdotique. En 1992, une alliance est conclue avec trois autres formations bretonnes (Emgann, Frankiz Breizh, Pobl). Les listes « Peuple breton, peuple d'Europe » rassemblent 2,3 % des suffrages. En 1998, l'UDB se présente seule, dans le cadre de listes d'ouverture. Elle obtient un meilleur score (3,5% en région administrative et 2,6% en Loire-Atlantique) et rassemble de l'ordre de 50 000 voix. C'est hélas insuffisant pour obtenir des sièges au Conseil régional.



Présentation des candidats UDB aux législatives 2002

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LA QUESTION BRETONNE

La Question bretonne (Chartier, Larvor), An Here, 2002

Cet ouvrage original présente, avec de nombreuses interviews à l'appui, l'ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement breton, large spectre de partis, de groupes et d'individus, qui s'étend de l'extrême gauche à l'extrême droite (certains propos donnent des frissons dans le dos). Un livre utile pour mieux situer politiquement ceux qui affirment agir pour la Bretagne.

Le Fruit défendu (Ronan Le Coadic), P.U.R., 2002

Un recueil passionnant d'articles écrits entre 1998 et 2001 par le sociologue Ronan Le Coadic, qui traite d'interrogations majeures : Que signifie être breton aujourd'hui et pourquoi l'être ? Qu'est-ce qui explique le décalage entre la puissance du renouveau culturel en Bretagne et la faiblesse de son expression politique ? Les Bretons oseront-ils affirmer leur existence dans un monde en mutation ?

Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française (Morvan Lebesque), Seuil, 1970

Un grand classique, magnifiquement écrit, qui a contribué à éveiller la conscience bretonne de plusieurs générations de militants. Une référence incontournable.

L'Hermine et la croix gammée (George Cadiou), Mango, 2001

Oeuvre d'un journaliste breton, cet ouvrage, écrit dans un style vif, met en évidence les liens entre une partie du mouvement breton et l'occupant allemand. Quelques points de vue discutables, mais un livre utile et intéressant.

Les nationalistes bretons sous l'occupation (Kristian Hamon), An Here, 2001

Dans un registre plus académique que le livre de George Cadiou, cet ouvrage s'intéresse tout particulièrement au Parti national breton (PNB) et aux liens qu'il nourrit avec l'occupant. Kristian Hamon a eu accès à des archives inédites. Un ouvrage précis, bien documenté, avec une iconographie très riche.

La Mouette et l'ajonc (Jean-Jacques Monnier), Terre de Brume, 1999

35 ans d'itinéraire personnel et politique d'un militant de l'Union démocratique bretonne. Un ouvrage profondément humain et attachant.

Histoire du Mouvement breton (Michel Nicolas), Syros, 1982

Cet ouvrage de référence, extrêmement détaillé et précis, traite en profondeur de l'histoire de l'Emsav depuis les origines. L'une de ses singularités est de donner une large place à la période postérieure à 1945 et d'analyser avec acuité le rôle et les orientations de l'UDB. Ce livre mériterait d'être actualisé et réédité.

Histoire de l'Union démocratique bretonne (Jean-Jacques Monnier), Presses Populaires de Bretagne, 1998

Une analyse critique de trente-cinq années de vie de l'UDB, des temps héroïques aux élections de 1998. Un ouvrage indispensable pour les militants.

Un Statut particulier pour la Bretagne (UDB), Presses Populaires de Bretagne, 1999 (édition bilingue)

Ce document, rédigé principalement par Kristian Guyonvarc'h, présente de manière détaillée notre projet institutionnel pour la Bretagne. Il comprend une importante synthèse introductive sur la Bretagne et « le problème français » et une partie consacrée au cheminement exemplaire du Plaid Cymru au Pays de Galles.



La Bretagne au cœur du monde nouveau

(Joseph Martray, Jean Ollivro), Les Portes du Large, 2001

Un ouvrage très bien documenté qui démonte les mécanismes et rouages complexes du centralisme français et met en évidence les chances qu'une décentralisation et une ouverture accrue au monde offrent à la Bretagne.

La Bretagne réunifiée (Joseph Martray, Jean Ollivro), Les Portes du Large, 2002

Un plaidoyer en faveur de la réunification administrative de la Bretagne, étayé par une multitude de cartes, de tableaux, de données chiffrées et comparées, qui montrent l'importance que représente cet enjeu pour la Loire-Atlantique et la Bretagne dans son ensemble.

Bretagne, un destin européen (Michel Nicolas), P.U.R., 2001

un essai très dense et parfois touffu, mais véritablement passionnant. Michel Nicolas s'interroge en particulier sur la faiblesse de la traduction politique de l'identité bretonne au regard de ce que l'on peut observer un peu partout ailleurs en Europe. Il insiste également sur la situation de plus en plus marginale de l'Etat-nation à la française et sur l'opportunité qu'offre à la Bretagne une construction européenne qui dessine de nouveaux modèles de souveraineté et de gouvernement local.

La bretonnité, une ethnicité problématique (Pierre-Jean Simon), Terre de Brume, 1999

cet essai universitaire centré sur la nature de l'identité bretonne porte sur des questions fondamentales : Qu'est-ce qu'en soi être Breton ? Qu'est-ce que pour soi être Breton ? Qu'est-ce qu'être Breton pour les autres ?

Ni Hon Unan, (Annaïg Le Gars) Al Lañv, 1996 et Les Bretons par eux-mêmes, An Here, 1998

Cette analyse historique et politique du peuple breton (en breton et en français) vise à mieux comprendre ses difficultés à assumer l'identité bretonne et ses contradictions sans exonérer celle du mouvement breton. Loïn d'être pessimiste, elle débouche sur l'espoir d'une Bretagne à la fois décomplexée et émancipée.

Le monde des Bretons (Anne-Marie Kervern), Ed. Du Télégramme, 2001

Des rencontres passionnantes avec des Bretons de toutes sortes qui, chacun à sa façon, agissent pour que la Bretagne ait un avenir. Ce livre aide à cerner la richesse et la diversité de l'identité bretonne et ses composantes humanistes.

Toute l'Histoire de Bretagne (ouvrage collectif), Skol Vreizh, 1996

Cet ouvrage, co-rédigé par les historiens bretons membres ou proches d'Ar Falz constitue à ce jour la meilleure référence sur l'histoire de Bretagne. Une œuvre essentielle pour qui veut comprendre une histoire occultée par les programmes scolaires officiels de l'Etat centralisé.

L'identité bretonne (Ronan Le Coadic), PUR, 1998

A partir d'une série d'entretiens conduits auprès de personnalités bretonnes et d'habitants du Goëlo, résidents pour moitié dans sa partie bretonnante et pour moitié dans sa partie gallèse, Ronan Le Coadic explore la nature et les ressorts de l'identité bretonne telle qu'elle est vécue au quotidien. Un travail ethnosociologique des plus intéressants.

Bretagne et identités régionales pendant la seconde guerre mondiale, (ouvrage collectif), CRBC, 2001

Ces actes du colloque organisé à Brest en novembre 2001 par le Centre de Recherche Bretonne et Celtique vise à replacer l'histoire du mouvement breton dans son contexte et à comparer la situation en Bretagne avec celle de différentes régions d'Europe dotées d'une forte identité et marquées par l'existence de mouvements nationalistes ou autonomistes. Cet ouvrage universitaire de très bonne facture aborde également la question des identités régionales dans les Résistances.

Langues et Territoires (ouvrage collectif),

n° 105 de la revue Hérodote, Editions La Découverte, 2002

Composée d'une série d'articles qui sont pour la plupart de très haute tenue, cet ouvrage met l'accent sur la diversité et la complexité géopolitique des situations linguistiques en Europe et évoque très largement les controverses soulevées par la Charte européenne des langues régionales. Une lecture indispensable pour comprendre les enjeux d'une véritable reconnaissance du pluralisme linguistique.

UN PETIT LEXIQUE POUR LES NON-INITIES

Comme dans toute organisation, par paresse ou par souci de rapidité, nous avons recours à des sigles ou des abréviations. Il ne sont pas très nombreux. Voici les plus usuels :

A.E.M.B. : Association des élus municipaux bretons : Cette association regroupe les élus de l'Union démocratique bretonne ainsi que des élus proches de nos idées.

A.F. : Assemblée fédérale, instance rassemblant l'ensemble des militants d'une fédération. Les Assemblées fédérales se réunissent notamment avant les congrès et à leur issue pour élire les représentants de la Fédération au Bureau politique.

A.L.E. : « Alliance libre européenne », regroupement de partis nationalistes ou autonomistes dont est membre l'UDB. Le nom officiel de ce regroupement est « Parti démocratique des Peuples d'Europe – Alliance Libre Européenne », totalement imprononçable en abrégé (PDPE- ALE)

B.F. : Bureau fédéral, instance dirigeante d'une fédération

B.P. : Bureau politique, instance dirigeante du parti

B4 : Région administrative « Bretagne » (à quatre départements)

B5 : Bretagne historique (à cinq départements)

C.F. : Comité fédéral, assemblée des responsables d'une fédération

P.B. : *Le Peuple breton*, organe de presse du parti. Un « dépôt du P.B. » est un endroit (en général, une maison de la presse ou un marchand de journaux) où *Le Peuple breton* est proposé à la vente.

P.P.B. : « Presses Populaires de Bretagne », maison d'édition qui publie notamment *Le Peuple breton*.

R.A.E. : Responsable des affaires extérieures et porte-parole du parti

R.A.I. : Responsables des affaires intérieures

R&P.S. : « Régions et peuples solidaires » : regroupement de partis autonomistes ou régionalistes dont est membre l'UDB

T.N. : Trésorerie nationale, service en charge des finances du parti



LES ADRESSES UTILES

Pour adhérer	UDB – B.P. 80722, 44007 Nantes/Naoned, cedex 01
Pour écrire	UDB – B.P. 203, 56102 Lorient/An Oriant cedex
Pour adresser un fax	02 97 84 85 23
E-mail	udbbzh@voila.fr
Site internet	www.udb-bzh.net

BULLETIN D'ABONNEMENT AU PEUPLE BRETON

LE PEUPLE BRETON	Mensuel d'info et de débats 9, rue Pinot Duclos 22000 Saint Brieuc Tél/fax : 02 96 61 54 11
	Abonnement: Nom : Prénom : Adresse : Tarif normal : 30 € Tarif de soutien à partir de : 33 €
Joindre votre règlement par chèque à l'ordre de "Peuple Breton/PoblVreiz"	



UDB

le parti
d'une Bretagne
autonome

**LE PEUPLE
BRETON**

Abonnements :
9, rue Pinot Duclos
22000 Saint Brieuc
Tél/fax : 02 96 61 54 11



Les Verts



Elections régionales – 21 et 28 mars 2004

Bretagne verte, unie et solidaire
Breizh nevez asambles
unn Bertaeyn novell asanblaey



Les candidats du Morbihan et la tête de liste régionale

Pascale LOGET
tête de liste régionale

Vos 20 candidats dans le Morbihan

1 - Christian GUYONVARCH
conseil d'entreprise, maire-adjoint de Lorient

2 - Haude LE GUEN
professeure d'histoire et géographie, Vannes

3 - Michel ROLLAND
ingénieur, conseiller municipal d'Hennebont

4 - Brigitte SYLVESTRE
factrice, conseillère municipale d'Hennebont

5 - Jean-Jacques PAGE
cadre administratif, Séné

6 - Elen THOUMINE
étudiante en droit, Lanester

7 - Eddy NOCTON
enseignant, Auray

8 - Martine AUFFRET
agricultrice bio, élue syndicale, Cléguérec

9 - Mohamed SAKI
maître de conférences en anglais, Gestel

10 - Claire MASSON
ingénieure agronome, maire-adjointe d'Auray

11 - Hubert PERRICHOT
kinésithérapeute, Ploërmel

12 - Nicole DESURY
éducatrice spécialisée, Guer

13 - Philippe MORINIERE
journaliste retraité, Ploerdut

14 - Angélique DU BOISGUEHENNEUC
mère au foyer, Lorient

15 - Henri LE BORGNE
écrivain de langue bretonne, c.m. de Plouay

16 - Christiane LEPAUMIER
éducatrice PJJ, Pluneret

17 - Christian LE MOIGNE
conseiller d'éducation populaire, Vannes

18 - Catherine PASCO
éducatrice spécialisée, mère au foyer, Brandivy

19 - Yannick QUENEHERVE
ouvrier à la SBFM, Lanester

20 - Claudine LE GOFF
assistante maternelle, maire-adjointe de Lorient

Elections régionales

Tables rondes publiques dans le Morbihan organisées par
« Bretagne verte, unie et solidaire – Breizh nevez asambles »

Vendredi 27 février 20h30
VANNES / GWENED Palais des Arts et de la Culture (PAC)
La santé et l'environnement

Avec notamment André Cicoella (chimiste-toxicologue, chercheur en évaluation des risques sanitaires à l'INERIS – Institut national de l'environnement industriel et des risques), président de la Fondation Sciences citoyennes), Lylian Le Goff (médecin, membre de la Conférence Régionale de Santé), Martine Auffret et Didier Goupil (agriculteurs bio).

Vendredi 5 mars 20h30
PONTIVY / PONDY Palais des congrès
Identité bretonne et diversité culturelle

Avec notamment Patrick Malrieu (président du Conseil culturel de Bretagne), Nadia Ould-Slimane (responsable d'une association berbérophone à Rennes), Ana-Vari Chapalain (directrice générale des écoles Diwan – *sous réserve*), Herri Le Borgne (écrivain de langue bretonne, conteur, professeur de breton), Pierre Le Padellec (président du Kan ar bobl), Mohamed Saki (maître de conférences en linguistique anglaise), Cécile Goualle (vice-présidente du Conseil culturel de Bretagne chargée des médias).

Mercredi 10 mars 20h30
LORIENT / AN ORIENT Auditorium du Palais des Congrès
Services publics et régionalisation : la Région créatrice de services publics pour répondre aux besoins

Avec notamment Yves Contassot (le cadre juridique et ses évolutions), Pascale Loget (services de l'eau et de l'assainissement : les enjeux d'une gestion publique ou privée), Daniel Le Bigot (association « services publics »), Michel Rolland (l'avenir du système de santé), Christian Guyonvarc'h (la Région, acteur majeur de la sécurité alimentaire : OGM, pesticides...)

Comité de soutien de la liste (premiers noms) : Simone de Bollardièr (militante associative), Daniel Carré (professeur de breton), Suzanne Citron (historienne et pédagogue), Michel Demion (écrivain), Dom Duff (musicien, chanteur), Gérard Falquéro (ouvrier), Masin Ferkal (président du Congrès mondial berbère), Jean-Pierre Gaillard (artiste dramatique), Annie Guyonvarc'h (commerçante), Gaël Le Coroller (étudiant), Lylian Le Goff (médecin, responsable associatif), Pierre Loisel (agent hospitalier), Marie-Claire Louis (enseignante), Vincent Mariette (dirigeant d'entreprise, océanographe), Céline Mary (défenseuse du libre accès aux mégalithes de Carnac), Pierre-Yves Moal (formateur dans l'enseignement agricole)...

Bureau de campagne de la liste « Bretagne verte, unie et solidaire – Breizh nevez asambles » - 38, rue de Gouëdic – 22000 St-Brieuc. Tél. 02 96 61 51 92.
Site web : <http://bretagneverteunieetsolidaire.org>